

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 31 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96
Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 25/05/2018
Début de la séance : 18h06
Fin de la séance : 21h13
Nombre de votants : 88

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 31 mai 2018 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 08/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet :

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FRADCOURT, Mme FINET, MM. JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, DHONDT, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLOT, HÉMART, DELRUE, BOURGOIS, LORIC, MENDÈS-BORGÈS, SAVREUX, HUTIN, LESSARD, ANGER, CARDON, Mmes DELÉTRÉ, BRUNEL, VERRIER, ALLAIS, RODINGER, HAMADI, ROY, M. FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ, BUDYNEK, M. DESCHAMPS, Mmes LE CLERCQ, GARDEZ, M. STENGEL, Mmes MAKDASSI-FARKOUH, LION-LEC, LEPRESLE, BERGER, BOUVET, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, M. HADOUX, Mme ROUSSEL, M. MILLE, Mme PINON, M. DUFLOUCQ, M. ABET, Mme DUBREUCQ, M. LEFEUVRE, Mme LAPA, MM. POIRET, VITRY, JOVELET, GRUMETZ, BEAUPÈRE, ÉVRARD, LEPOETRE, DE WITASSE THÉZY, Mme DUVIVIER, M. CANDÉLA, Mmes LANGLACÉ, CRINON, M. DARRAGON, Mmes TREFCON, DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. BILLOT, Mme BRIAULT, MM. VIGNOLLE, CARON, M. BULANT siège pour la commune de Pont-de-Metz, M. BROUGÈRE siège pour la commune de Saveuse, M. TAUFOUR siège pour la commune de Cardonnette.

Membres empêchés :

MM. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI), GUÉANT (pouvoir à M. GEST), THÉVENIAUD (pouvoir à M. SAVREUX), DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mmes BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme DEVAUX), GUÉROULT (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), BOHAIN (pouvoir à M. RIFFLART), ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), MM. CAPRON (pouvoir à M. POIRET), PENAUD (pouvoir à M. DESSEAUX), DUSSART (pouvoir à M. CANDELA), Mme DOURNEL-GARAT, MM. DUFOUR, MOLLIENS, RICHARD, DE FRANQUEVILLE se sont excusés. MM. SÉRY, CLAISSE, NAVARRE, LELEU, DOMISE.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 31 mai 2018

La séance a été suspendue de 18h17 à 18h39 (point n°3).
Le point n°46 a été présenté avant le point n°4, le point n°26 a été présenté avant le point n°12.

M. DESSEAUX a présidé la séance pour le compte administratif (point n°10).

M. BOURGOIS est arrivé à 18h11 (point n°3), M. CARDON est arrivé à 18h12 (point n°3), Mme FOURÉ est arrivée à 18h18 (point n°3), M RIFFLART (pouvoir de Mme BOHAIN) est arrivé à 18h35 (point n°3), M. DESCHAMPS est arrivé à 18h42 (point n°3), Mme ROY est arrivée à 19h05 (point n°46), M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT) est arrivé à 19h08 (point n°4), Mme ALLAIS est arrivée à 20h14 (point n°26). M. BOURGOIS a quitté la séance à 20h35 (point n°17).

La séance est ouverte 18 H 06.

Monsieur le Président a informé l'assemblée du décès brutal de Monsieur Laurent MARFAUX, Maire de Cardonnette. Une minute de silence a été observée afin de lui rendre hommage.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Éric GUÉANT a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST,
Madame Nedjma BEN-MOKHTAR a donné pouvoir à Madame Valérie DEVAUX,
Monsieur Hubert DELARUE a donné pouvoir à Madame Sonia HAMADI,
Madame Caroline BOHAIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal RIFFLART,
Monsieur Guy PENAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick DESSEAUX,
Monsieur Philippe THÉVENIAUD a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX,
Madame Caroline GUÉROULT a donné pouvoir à Madame Margaux DELÉTRÉ,
Monsieur Éric CAPRON a donné pouvoir à Monsieur Philippe POIRET,
Madame Pascaline ANNOOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD,
Monsieur Edouard DUSSART a donné pouvoir à Monsieur Ernest CANDELA.

Monsieur Loïc BULANT a siégé pour la commune de PONT DE METZ,
Monsieur Hubert TAUFOUR a siégé pour la commune de CARDONNETTE,
Monsieur Jean-Baptiste BROUGÈRE a siégé pour la commune de SAVEUSE.

Messieurs Alain MOLLIENS, Hugues DE FRANQUEVILLE, Régis RICHARD se sont excusés.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Madame Margaux DELÉTRÉ en tant que secrétaire adjointe.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

➤ Le rapport d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Orchestre de Picardie pour les exercices 2011 à 2016 a été communiqué aux membres de l'assemblée comme le prévoient les textes. Il en a été pris acte.

Dont acte

➤ Monsieur le Président a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 5 juillet 2018 à 18 heures, en salle des Assemblées de l'hôtel de ville d'Amiens.

➤ Monsieur le Président a indiqué que deux vœux avait été proposés, l'un sur la contractualisation financière avec l'Etat et l'autre concernant le maintien du rectorat sur Amiens. Il a été proposé à l'assemblée, qui l'a accepté, d'aborder le second de suite.

46 – Vœu en faveur du maintien du rectorat à Amiens.

« Un rapport remis au Ministre de l'Education nationale et à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant sur la réorganisation territoriale des

services déconcentrés, préconise la fusion des rectorats de manière à ce qu'ils correspondent aux 13 régions académiques des 13 régions métropolitaines.

Cela se traduirait par la suppression du rectorat d'Amiens, contrairement aux engagements pris par les gouvernements et encore récemment par les services du premier ministre, auprès des élus d'Amiens.

Si ces préconisations devaient être suivies par le gouvernement, elles constitueraient un grave manquement à la parole de l'état.

Alors même que la préfecture de région et les agences et organismes d'état comme l'ARS et l'INSEE sont déjà concentrées à Lille, rien ne justifie d'y adjoindre le rectorat.

Le ou la recteur(e), ne dépend en effet pas de l'autorité du préfet. De plus, chancelier des universités, il est lié à l'existence d'université de plein exercice. Ce n'est pas un hasard si le premier recteur de l'académie d'Amiens Robert Mallet, a été aussi celui qui a initié l'Université de Picardie.

Au-delà, le ou la recteur(e) et ses services sont des interlocuteurs quotidiens de la communauté éducative, dont l'éloignement ne pourrait que nuire à l'exercice du service public et nourrir le sentiment d'injustice et d'abandon territorial déjà partagé par nombre de nos concitoyens.

Dans ces conditions, le conseil d'Amiens Métropole :

- demande le maintien d'un rectorat de plein exercice, tant en termes de pouvoir de décision que de moyens à Amiens,*
- souhaite la localisation à Amiens du recteur de la région Hauts-de-France, si le gouvernement retenait le principe de 13 rectorats. Par sa situation géographique Amiens se situe en effet au cœur de la communauté éducative de la région. Ce choix ne constituerait pas un précédent puisque le rectorat de la région PACA se trouve à Aix en Provence et non à Marseille*
- s'engage auprès de l'ensemble du personnel du rectorat d'Amiens de tout mettre en œuvre afin que le rectorat soit non seulement maintenu dans toutes ses fonctions et prérogatives mais que son rôle essentiel soit reconnu et préservé,*
- s'agissant d'un sujet majeur d'équilibre institutionnel et d'aménagement du territoire, il en appelle au Président de la République et demande qu'il reçoive une délégation conduite par le Maire d'Amiens et le Président d'Amiens Métropole. »*

Le vœu a été soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

➤ *Le point n° 26 concernant la contractualisation avec l'État a été présenté à l'issue des dossiers relatifs au compte administratif, c'est-à-dire avant le point n°12. Par ailleurs le vœu (point n° 46.2) relatif à ce dossier a été abordé en même temps.*

➤ Monsieur le Président a passé la parole à Sonia HAMADI, puis à Monsieur Christophe RAMIS, directeur de la Mission Locale Insertion Formation Emploi qui a présenté un bilan d'activité de cette structure. Le diaporama ci-après repris a été diffusé à l'attention des membres du conseil.

La séance a été suspendue de 18H17 à 18H39.



Conseil d'Amiens Métropole
le 31/05/2018

MO MISSION LOCALE
insertion formation emploi
DU GRAND AMIÉNOIS

Principes fondateurs : Exercer une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés faisant obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

- Les jeunes viennent sur la base du volontariat
- Une offre de services homogène et accessible à tous
- Un accueil immédiat
- Un travail en réseau avec des partenaires locaux
- Portage dispositifs nationaux
- Une présence sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois



MO MISSION LOCALE
insertion formation emploi
DU GRAND AMIÉNOIS

Les Missions Locales développent un accompagnement global qui prend en compte l'ensemble des difficultés d'insertion des jeunes :

- Accompagnement à la définition d'un projet professionnel, accès à une formation, recherche d'emploi et suivi dans l'emploi.
- Accompagnement « social » : santé, accès aux soins, hébergement et accès à un logement autonome.
- Accompagnement « vie sociale » : accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
- Accompagnement vers l'emploi avec développement du lien à l'entreprise.

Territoire de compétences de la MLIFE du Grand Amiénois :



MO MISSION LOCALE
insertion formation emploi
DU GRAND AMIÉNOIS

Zoom sur Amiens Métropole :



Antennes amiénoises et lieux d'accueil ponctuels :



AMIENS NORD	ATF 101 28, avenue de la Paix 80020 AMIENS	08 00 33 28 60		
AMIENS SUD & EST	7, rue Blaise Pascal 80020 AMIENS	08 22 46 22 84	Agathe LUCIFRUX Responsable Territoriale	de Lundi : de 13h30 à 17h30 Du Mardi au Jeudi : de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le Vendredi : de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
AMIENS OUEST	30, avenue de France 80000 AMIENS	08 22 89 20 00		
AMIENS CENTRE	10, rue Grand - BP 80418 80004 AMIENS Cedex 01	08 22 80 04 90	Martine LEBERT Responsable Territoriale	06 87 94 21 90

Commune	Lieu de la permanence	Adresse	Horaires de permanences (en semaine) Sauf le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} mardi de chaque mois	Lieu de la permanence	Adresse	Horaires de permanences (en semaine) Sauf le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} mardi de chaque mois
AA 013 1042	LE PAYSIS	32, rue Montigny 80020 Amiens	Lundi - vendredi	SOYEZ	Mairie	Mardi - jeudi
AA 013 0287	SAUBIC	4, rue Solhai 80020 Amiens	Mardi - vendredi : 14h-17h	CAVON	C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale	Mardi - jeudi
	M.S.A.P. (Maison des Services A. Publics) EDOUVE	Edouve communale au Château 2, Place du Roi d'Artois 80000 Amiens	Mardi - vendredi - Jeudi après-midi	HEM BRIS	Mairie	Mardi - jeudi : 14h-17h
	P.J. Saint Maurice	1, rue Deshayes 80000 Amiens	Mardi - jeudi - Vendredi après-midi - Samedi - Vendredi - matin	JOUGUEN	C.A.S. Centre Annuel d'Accueil	Mardi - jeudi - vendredi
	P.J. (Point information jeunesse) SUBSP	9, rue Antoine de St. Just 80000 Amiens	Mardi - vendredi	LEFFR	Centre social culturel Jean Cayrol	Mardi - vendredi
	M.S.A.P. (Maison des Services A. Publics) MERVEYOLLES	Rue St. Simon 2018 80000 Amiens	Mardi - jeudi - Vendredi - matin - Jeudi après-midi - Vendredi - matin - Vendredi - après-midi	SLIGUES	Mairie	Mardi - vendredi
AA 013 310 & 037	Centre Jean-Pierre BENOIT	9, rue Jean Antoine de St-Just 80000 Amiens	Mardi - jeudi			
	CAPIS Centre Social	104, rue Edmond Rostand 80000 Amiens	Mardi - jeudi			
	Maison de l'Enfance Charles JULIE Henry	106, allée de Lata Henry 80000 Amiens	Lundi - vendredi			

La MLIFE du Grand Amiénois en quelques mots :

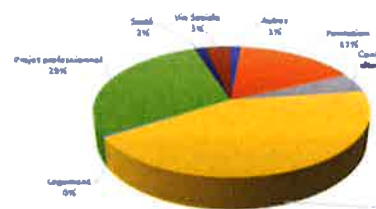
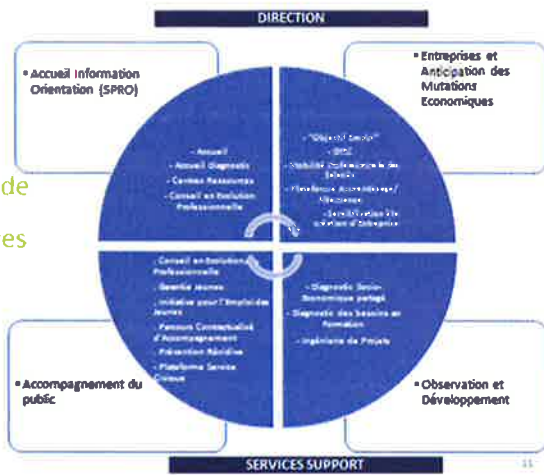
- 1 structure associative de 70 professionnels
- 1 Gouvernance assise sur les 4 EPCI, la Région Hauts-de-France, l'Etat (Directe), le Pôle Emploi et la Communauté d'Agglomération porteuse de l'Association.
- 1 Présidente Déléguée / Mme Sonia Hamadi
- 1 territoire couvert représentant + de 300 000 habitants.
- 1 budget de 4 404 K Euros.
- 2 activités : Mission Locale et Maison de l'Emploi
- Animation et pilotage du dispositif PLIE confiés par AAP

Les membres de la Gouvernance :

STRUCTURES	
EPCI (voir consultative)	
POLE EMPLOI	
CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE	
AM-ENS METROPOLE	
COMMUNAUTES DE COMMUNES :	Somme Sud-Ouest
	Vai de Somme
	Nièvre et Somme
	Du Territoire Nord Picardie

Typologie des demandes des jeunes sur le Grand Amiénois :

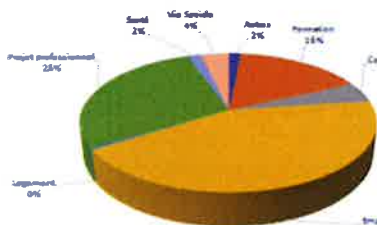
Offre de Services



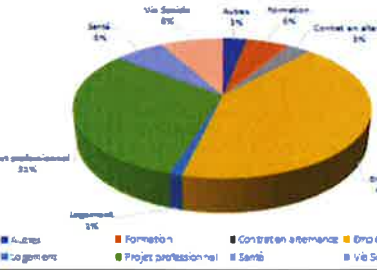
Année 2016



Année 2017



Année 2016



Année 2017

Typologie des demandes des jeunes amiénois :

Zoom Activité Grand Amiénois 2017 :

Au 31 Décembre 2017

	2017	2016
Jeunes en 1er accueil	1959	2159
JON (Jeunes en Demande d'Insertion)	3 622	4 761
Jeunes accompagnés	5 915	6 535
Jeunes en PACEA	1 476	855 (QPV)
Montant allocation PACEA versés	126 211 €	66 790 €
Jeunes concernés	662	681
Montant moyen de l'allocation par jeune	191 €	98 €
Jeunes en co-traitance Pôle Emploi	1 136	747
Jeunes en Garantie Jeunes	565	250
Jeunes en Emploi d'Avenir	126	289
Contrats de travail signés	5 635	4 657
Contrats en alternance	157	187
Entrées en formation	960	1 691
Jeunes en stages ou entreprises	811	642



Zoom Activité Amiens Métropole 2017 :



1362 nouveaux jeunes inscrits dont 364 jeunes résident en QPV

4106 jeunes accompagnés dont 34,56% jeunes résident en QPV



72 098 € versés au titre du PACEA



Co-traitance Pôle Emploi : 1546 jeunes accompagnés 37% jeunes intégrés en 2017 résident en QPV

Garantie Jeunes (GJ) : 474 jeunes accompagnés 39% jeunes intégrés en 2017 résident en QPV

1 026 659 € versés au titre de l'allocation GJ



Emplois d'Avenir : 66 contrats signés 27% jeunes ayant signé un contrat en 2017 résident en QPV

Emploi : 2289 situations d'emploi représentant 1351 jeunes 88% sont des CDD



Entrées en formation : 658 nouvelles entrées en formation, près de 49% financées par la Région Hauts-de-France





= 3 425 K € - SUBVENTION SOCLE 2017

= 4 404 K € - BUDGET 2017

► **Exemples d'actions :**

- Contrat de Ville : 124 000 €
- Services pénitentiaires : 34 500 €
- Garantie Jeunes : 448 000 €
- EPCI : 190 000 €
- FSE en co-financement



Enjeux à venir



► **CONTRAT DE VILLE :**

- Maillage territorial
- Partenariat
- Villages Emploi Formation, les 31 mai et 19 juin 2018
- Forum du Recrutement et de l'Alternance, le 25 septembre 2018

* **Pour les jeunes :**

- proposer des ateliers sur l'ensemble du territoire
- déployer la Garantie Jeunes sur l'ensemble du territoire
- développer les contrats d'alternance et le service civique

* **Pour la structure :**

- sécuriser les financements notamment celui du Conseil Régional Hauts-de-France

Une communication multicanaux :



Permanents	<ul style="list-style-type: none"> • Affiches, flyers, brochures jeunes • Support d'actualité...
Campagnes Promotionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Flyers pour les partenaires associatifs – Circons dans les boîtes aux lettres • Journée Adresses Métropole, organisée par les communes, villes, ser. en coll. sous le parrainat • Campagne dans les lieux publics fréquentés par les jeunes... • Campagne radio avec NRJ en 2015 (Généraliste et alternance) et arribas de bus
RESEAUX SOCIAUX ET WEB	<ul style="list-style-type: none"> • Page Facebook : 3 283 abonnés • En 2018 : une page Instagram (144 abonnés) et Snapchat • site web opérationnel depuis octobre 2015
RELATIONS MEDIAS ET PROMOTION DE LA STRUCTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Investir auprès des partenaires • Communication auprès des Communautés de communes, les maires • Relations presse lors des événements et dans les bulletins communautaires
EVENEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Organisés en interne : tables rondes, forums • Événements dans le cadre de la politique de la ville, à Villages Emploi Formation par ex. • Forum Recrutement Alternance organisé par l'agence • Participation à des forums, salons de partenaires



Exemple de flyer distribué dans les boîtes aux lettres, chez les commerçants et lors de manifestations publiques



Communication, un enjeu majeur en 2018.

- le captage du public jeune, dont les «jeunes invisibles» (diminution du nombre de jeunes inscrits)

Un travail est engagé sur 2018 avec l'Agence OH, sur l'adaptation de la stratégie, les messages et le choix des supports.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Christophe RAMIS, Directeur de la MLIFE du Grand Amiénois

☎ 06 23 50 05 18

☎ 03 22 50 04 70, Madame BAUDRY, Assistante



Dont acte

4 - Procès-verbal de la séance du 19 avril 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 5 avril et le 17 mai 2018 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Dont acte

6 - Organismes divers. Désignation de représentants. Modifications.

L'intégration des 6 nouvelles communes a engendré la modification de la composition du conseil métropolitain, certaines communes ayant vu leur nombre de représentants baisser. C'est le cas notamment de Longueau, et c'est Monsieur Bernard BELIN qui ne siège plus au sein de l'assemblée. Il convenait donc de le remplacer dans les divers organismes dans lesquels il siégeait.

Monsieur Alain MOLLIENS a été désigné en qualité de représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de la SEMZAM.

Monsieur Serge LEFEUVRE, quant à lui, représentera la collectivité en tant que membre de la Commission des prêts et dépôts des Musée d'Amiens, et il siègera en tant que suppléant à l'ADIL et à l'Assemblée Générale de la Copropriété d'ASL et AFUL.

Adopté à l'unanimité

7 - Indemnisation. Défense d'agents.

Le 1^{er} mars 2016, 3 agents de police municipale, dans l'exercice de leurs fonctions, ont été agressés. L'auteur des faits a fait preuve d'agressivité en brandissant un couteau et en proférant des menaces. Il a été reconnu pénalement coupable mais les agents concernés n'ont pas pu se joindre à l'action publique pour réclamer des dommages et intérêts.

L'administration employeur doit indemniser les agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction pour réparer le préjudice subi au titre de l'article 11 de la Loi du 13 juillet 1983.

Le conseil communautaire a donc approuvé l'indemnisation de ces agents à hauteur de 600 € chacun.

Adopté à l'unanimité

8 - Actions d'animations et de promotions. 40ème Fête des Hortillonnages. Subvention. Année 2018.

Comme pour l'année précédente, les membres de l'assemblée ont alloué la somme 3 000 € au Comité de la Fête des Hortillonnages de Camon pour qu'il puisse organiser la 40ème édition de la Fête des Hortillonnages. Cette manifestation s'est déroulée les 2 et 3 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

9 - Compte de gestion 2017.

Le Compte de gestion d'Amiens Métropole établi pour l'année 2017 a été arrêté.

Observations : Mme BOUVET et M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) se sont abtenus.

Adopté

10 - Compte Administratif 2017.

Le Compte administratif pour l'année 2017 a été approuvé.

Monsieur le Président a quitté la salle au moment du vote et Monsieur DESSEAUX, premier Vice-président, l'a présidé.

Un diaporama a été projeté, les principales vues sont reprises ci-dessous :

Compte Administratif 2017



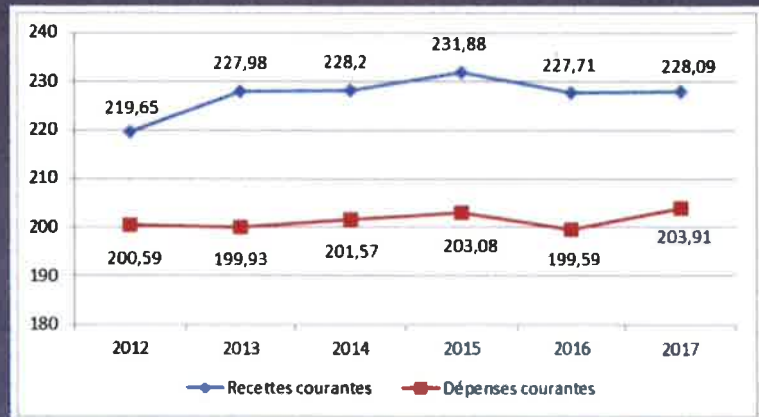
La section de fonctionnement 2017

- Recettes courantes : 228,09 m€
- Dépenses courantes : 203,91 m€

Evolution
2012/2017

Epargne de
gestion
courante

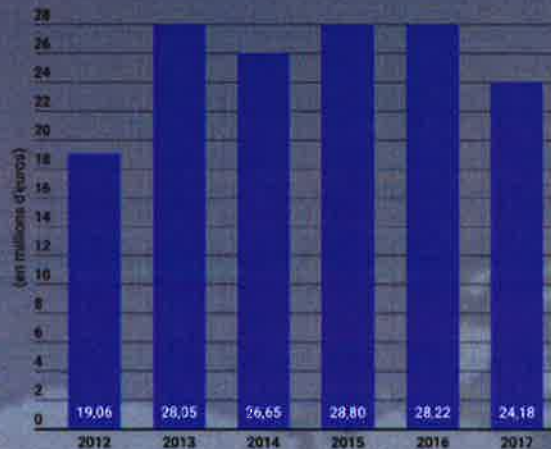
Evolution des recettes et dépenses courantes entre 2012 et 2017



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes courantes	219,65	227,98	228,2	231,88	227,71	228,09
Dépenses courantes	200,59	199,93	201,57	203,08	199,59	203,91

Evolution de l'épargne de gestion courante :

L'épargne de gestion courante constitue la différence entre nos recettes courantes courantes et nos dépenses courantes.



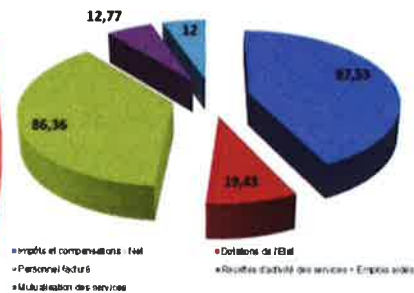
Une épargne de gestion courante encore acceptable à **24,18 m€**

Composition de nos recettes courantes : 228,09 m€

Impôts locaux et compensations :	93,40 m€
Contributions directes et compensations :	4,13 m€
Dotations de l'Etat :	19,43 m€
Recettes de personnel :	86,97 m€
Recettes d'activité des services :	12,16 m€
Mutualisation :	12,00 m€

Une évolution de + 0,13 % (0,3 m€) par rapport au CA 2016 (227,71 m€)

Evolution
2012 / 2016



Focus
Dotations

Focus
Fiscalité

Evolution de nos recettes courantes entre 2012 et 2017 :

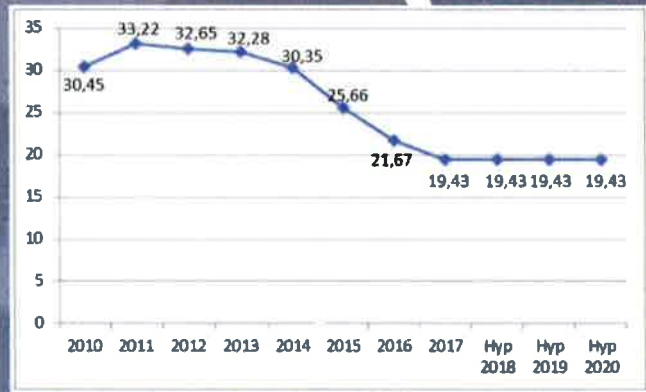


	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Impôts et compensations	86,92	92,44	91,94	95,12	95,4	97,53
Dotations de l'Etat	32,65	32,28	30,35	25,66	21,67	19,43
Personnel facturé	54,88	56,56	80,56	83,31	84,31	86,36
Recettes d'activité des services et emplois aidés	12,13	13,14	11,42	13,54	13,91	12,77
Mutualisation	33,07	33,56	13,93	14,25	12,42	12
TOTAL RECETTES COURANTES	219,65	227,98	228,2	231,88	227,71	228,09

Focus Dotations de l'Etat

La perte constatée au Compte administratif 2017 est exactement celle anticipée, avec un montant perçu de 19,43 m€, contre 21,67 m€ en 2016.

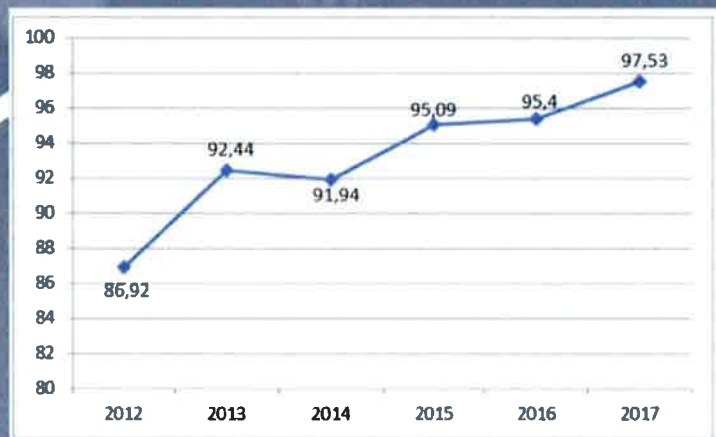
Cela constitue une nouvelle diminution de - 2,24 m€.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Hyp 2018	Hyp 2019	Hyp 2020
Dotations	30,45	33,22	32,65	32,28	30,35	25,66	21,67	19,43	19,43	19,43	19,43

Focus fiscalité locale

La fiscalité représente la part la plus importante de nos recettes courantes (97,53 m€ sur les 228,09 m€ soit près de 43%). Il est donc essentiel d'en suivre finement les évolutions.

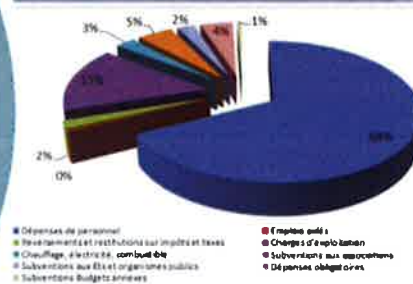


	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Impôts et compensations	86,92	92,44	91,94	95,09	95,4	97,53

Composition de nos dépenses courantes 203,91 m€

Dépenses de personnel ::	138,81 m€
Reversements fiscalité :	3,72 m€
Dépenses d'activité des services :	36,71 m€
Subventions :	14,50 m€
Dépenses obligatoires :	8,93 m€
Participations aux budgets annexes :	1,23 m€
TOTAL :	203,91 m€

Une évolution de +2 % (4,41 m€) par rapport au CA 2016
(199,50 m€)

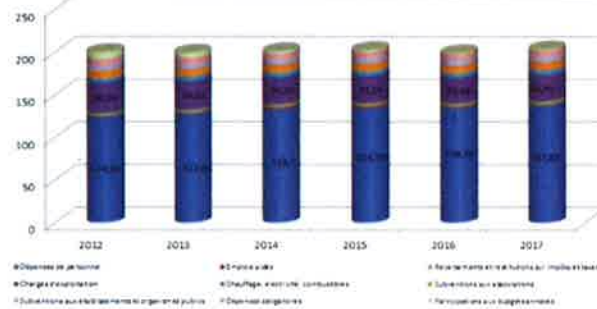


Evolution
2012 / 2017

Focus
Dépenses de
personnel

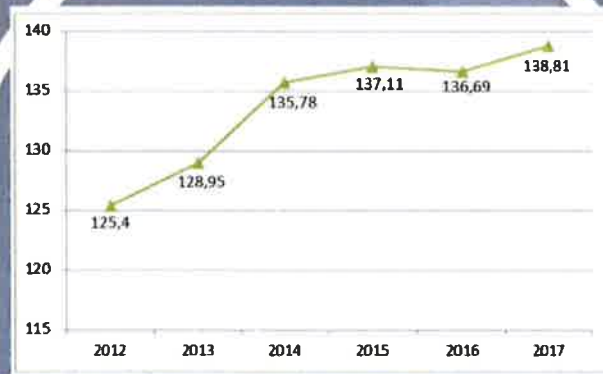
Focus
Dépenses
d'exploitation

Evolution de nos dépenses courantes 2012 / 2017 :



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	124,59	127,85	133,7	134,78	134,78	137,85
Emplois aidés	0,81	1,1	2,08	2,33	1,91	0,96
Reversements et restitutions sur impôts et taxes	2,98	3,27	2,97	3	3,06	3,72
Charges d'exploitation	36,04	34,01	31,59	32,04	30,65	31,46
Chauffage, électricité, combustibles	4,78	5,23	5,46	5,29	4,78	5,25
Subventions aux associations	9,74	9,47	9,98	10,17	9,75	9,78
Subventions aux établissements et organismes publics	4,76	4,61	4,63	4,81	4,82	4,72
Dépenses obligatoires	8,54	8,69	8,7	8,97	8,99	8,93
Participations aux budgets annexes	8,35	5,7	2,46	1,66	0,76	1,23
TOTAL	200,59	199,93	201,57	203,05	199,5	203,9

Focus Dépenses de personnel :



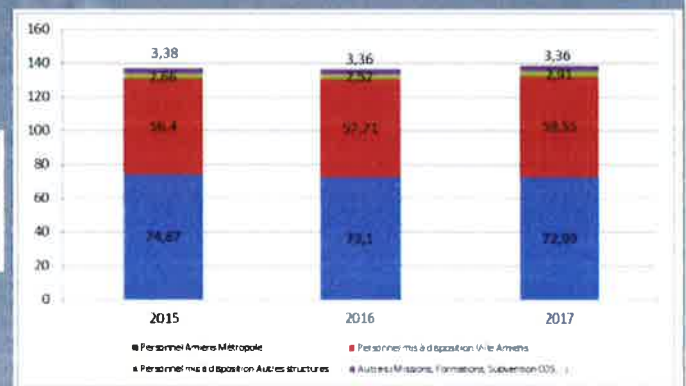
Détail

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de personnel	124,59	127,85	133,7	134,78	134,78	137,85
Emplois aidés	0,81	1,1	2,08	2,33	1,91	0,96
TOTAL	125,4	128,95	135,78	137,11	136,69	138,81

Structuration des dépenses de personnel :

L'évolution des dépenses de personnel entre 2016 et 2017 est de +2 %, soit +2,12 m€
Ce chiffre est cependant à relativiser du fait de l'augmentation sensible des dépenses de personnel mis à disposition Ville d'Amiens (+1,85 m€) et des autres structures (+0,39 m€).
Sans l'impact du personnel mis à disposition, les dépenses de personnel propre à Amiens Métropole (permanent et non permanent, heures supplémentaires et emplois aidés) baissent de -0,11 m€.

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017 en m€
Personnel Amiens Métropole	74,67	73,1	72,99	0,11
Personnel mis à disposition Ville d'Amiens	56,4	57,21	59,55	1,84
Personnel mis à disposition Autres structures	2,66	2,52	2,91	0,39
Autres (Missions, Formations, Subvention COS...)	3,38	3,36	3,36	0
Total frais de personnel	137,11	136,69	138,81	2,12



Focus Dépenses d'exploitation :



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'exploitation	36,04	34,01	31,59	32,04	30,65	31,4
Dépenses de fluides	4,78	5,23	5,46	5,29	4,78	5,25
Total	40,82	39,24	37,05	37,33	35,43	36,65

L'endettement au 31 décembre 2017

Approche globale : Budget principal et budgets annexes

L'encours de dette s'élève à 240 756 759 €
(contre 225 734 413 € au 31 décembre 2016)

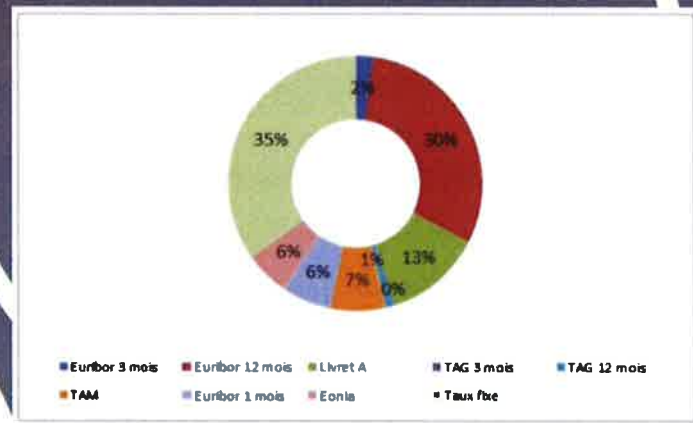
Répartition
par taux

Répartition
par prêteur

Capacité de
désendettement

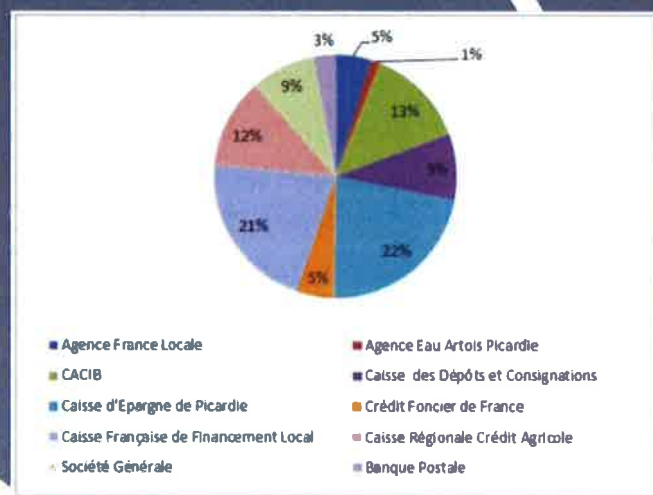
Répartition de la dette par type de taux :

La dette est constituée à 37,07 % de taux fixe et à 62,93 % de taux variable (pour mémoire, la répartition à fin 2016 était de 26,75 % à taux fixe et 73,25 % de taux variable)

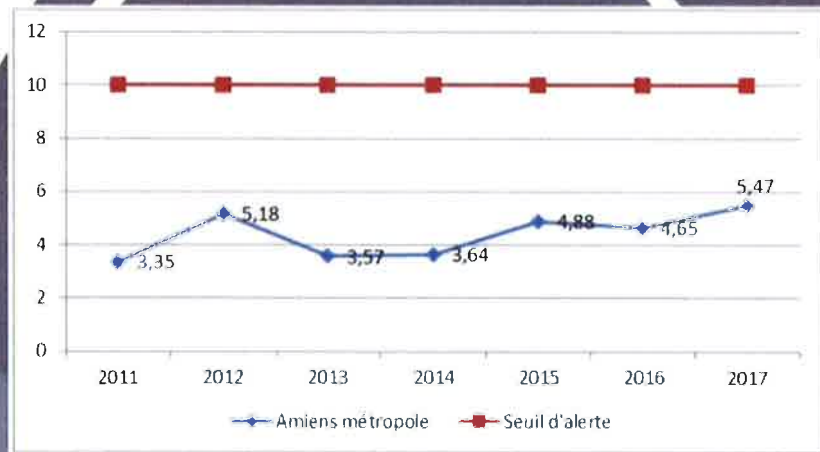


Répartition de la dette par prêteur :

La répartition de la dette par prêteur est la suivante :



Capacité de désendettement :



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Amiens métropole	3,35	5,18	3,57	3,64	4,88	4,65	5,47
Seuil d'alerte	10	10	10	10	10	10	10

L'investissement 2017

Sur l'exercice 2017, **90 millions d'euros** ont été mobilisés sur le budget principal pour l'investissement (48,36 m€ mandatés et 41,65 m€ engagés et reportés).

A ces crédits s'ajoutent les **51,99 m€** mobilisés par les budgets annexes (28,25 m€ mandatés et 23,74 m€ engagés et reportés).

Soit un investissement global de près de **142 millions d'euros**

Ventilation des investissements

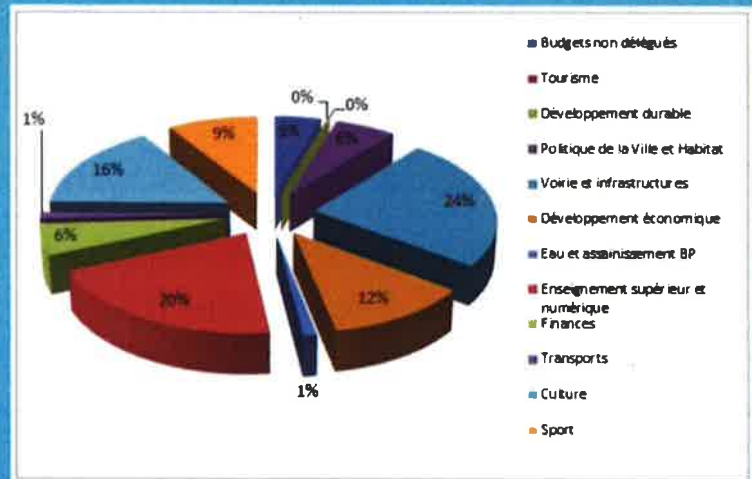
Principaux investissements

PPI

Ventilation des investissements :

Budget principal - Montants mandatés et reportés

	Total
Budgets non délégués	4 984 069,00 €
Tourisme	21 023,00 €
Développement durable	200 489,00 €
Politique de la Ville et Habitat	6 735 986,00 €
Voirie et infrastructures	15 117 545,00 €
Développement économique	2 475 399,00 €
Eau et assainissement BP	1 535 776,00 €
Enseignement supérieur et numérique	11 619 887,00 €
Finances	11 451 942,00 €
Transports	4 928 666,00 €
Culture	14 981 443,00 €
Sport	15 962 038,00 €



Les principaux investissements 2017 :

Montants mandatés en 2017

Politique de la Ville et Habitat :

Politique du logement (construction, amélioration) pour 2,59 m€

Opérations d'aménagement et infrastructures :

Modernisation de l'éclairage public pour 0,99 m€

Entretien des ouvrages d'art pour 1,23 m€

Opérations d'aménagement urbain pour 7,26 m€

Finances :

ZAC Gare la Vallée pour 7,2 m€

Pacte pour l'Emploi et l'Innovation pour 1,75 m€

Culture :

Musée de Picardie pour 4 m€

Réhabilitation du Cirque Jules Verne pour 1,18 m€

Modernisation du Zoo pour 0,67 m€

Sport :

Travaux au Coliseum pour 1,43 m€

Travaux au stade de la Licorne pour 3,43 m€

Travaux sur équipements sportifs pour 1,06 m€

Relocalisation des tennis de Rivery pour 2,13 m€

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) :

Au 31 décembre 2017, le stock d'autorisations de programmes votées s'élève à 203 654 625 €.

Dépenses	Montant
Autorisations de programmes votées	570 891 902 €
Réalisé avant 2017	277 223 014 €
Réalisé en 2017	48 361 288 €
Reste à réaliser 2017	41 652 975 €
Crédits de paiement 2018	109 507 634 €
Crédits de paiement 2019 et ultérieur	94 146 991 €
Stock d'autorisation de programme	203 654 625 €

La PPI par délégation :

Synthèse :

Autorisation de Programme par délégation	AP votées		Réalisation avant 2017		CP 2017						CP 2018		CP 2019 et au-delà			
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Voté	Réalisé	Répart	Non répartis	Taux de réalisation	Voté	Réalisé	Répart	UP 2018	UP 2019	Dépense	Recette
BUDGET PRINCIPAL	570 891 902	147 497 794	277 223 014	97 244 114	95 481 391	48 361 288	41 652 975	5 467 128	94%	14 993 352	7 702 273	490 541	109 507 634	24 254 148	94 146 991	17 736 781
Budgets non délégués	17 189 923	524 397	4 664 160	307	5 158 281	1 689 487	3 263 562	174 211	97%	264 000	38 180	0	2 250 000	0	4 001 000	465 814
Tourisme	2 645 000	0	76 037	0	282 154	88 282	10 761	281 811	7%	0	0	0	852 220	0	1 022 715	0
Développement Durable	2 173 112	210 998	544 328	0	369 572	58 317	142 172	108 183	99%	50 000	0	0	216 000	85 000	1 152 264	125 680
Politique de la Ville	39 174 731	6 502 311	16 349 442	293 369	6 742 511	3 982 011	2 753 908	7 521	100%	800 000	588 980	0	6 965 700	1 720 000	8 125 516	3 966 080
Voies et infrastructures	78 014 810	6 050 195	24 900 104	1 787 445	15 614 181	19 636 841	4 460 704	698 520	94%	2 230 000	1 278 295	0	13 569 104	0	25 267 000	2 984 400
Développement économique	24 622 000	6 983 428	14 293 718	166 000	4 026 501	244 352	2 231 047	1 551 101	81%	2 757 140	143 420	0	2 024 931	462 800	5 827 040	6 167 140
Budget Principal PLUWIAL	6 375 500	689 483	1 051 600	441 188	1 561 700	468 198	1 075 570	28 004	98%	0	0	32 725	1 008 130	722 000	2 183 668	-515 450
Enseignement supérieur & Numérique	120 916 084	85 334 829	108 078 627	58 378 831	11 712 671	2 788 187	8 888 700	92 781	98%	2 846 454	2 588 381	0	9 734 681	4 431 040	3 402 901	-21 917
Finances	111 166 210	31 899 008	73 207 820	27 027 688	11 585 284	9 936 571	1 515 271	123 242	99%	1 000 000	58 000	0	8 065 000	580 000	18 411 656	3 461 031
Transports	25 089 220	0	567 303	0	6 322 720	1 545 411	3 383 240	1 394 023	70%	0	0	0	26 513 688	10 000 000	-9 640 428	-10 000 000
Culture	17 446 386	22 218 793	16 934 383	4 324 800	15 416 224	7 256 313	7 725 130	434 781	97%	3 826 262	2 169 410	465 830	15 668 530	5 241 531	27 631 950	10 017 111
Sport	52 963 088	7 784 458	12 732 084	4 801 978	16 565 502	9 751 407	6 240 831	602 404	98%	1 227 433	915 624	0	18 329 400	1 673 317	5 929 478	993 537
BUDGETS ANNEXES																
Budget Annexe Transport (18)	101 881 131	18 824 918	15 020 402	214 270	15 588 619	7 464 963	7 580 238	543 022	97%	1 400 000	0	0	51 460 420	10 710 712	20 231 298	7 900 000
Budget Annexe Assainissement	48 064 805	10 781 353	11 946 090	1 024 020	10 685 781	9 636 234	9 235 000	273 062	99%	3 052 120	3 086 016	985 680	7 393 340	4 288 453	10 370 020	1 367 229
Budget Annexe Eau (30)	55 645 279	1 895 134	21 308 794	655 034	12 452 641	8 826 175	4 826 289	73	100%	443 822	17 380	127 827	6 662 804	1 540 000	14 290 707	-446 626
Crématorium (82)	6 780 000	888	6 249 162	888	261 632	10 957	200 000	156 678	50%	0	0	0	80 202	0	150 678	0
Budget annexe Centres d'Appels	2 565 794	0	1 162 776	0	625 802	389 103	202 222	41 208	94%	0	0	0	426 000	0	388 284	0
Budget Annexe Aérodrôme (89)	900 000	0	371 831	0	183 050	37 889	26 000	38 050	78%	0	0	0	250 000	0	151 075	0
Collecte et traitement Déchets ménagers (92)	21 462 119	3 643 845	5 090 574	418 046	4 180 111	2 587 682	1 042 700	0 000	100%	1 100 000	0	125 000	4 027 750	0	8 143 775	3 108 000

Les résultats 2017 des budgets annexes :

Transports

Eau

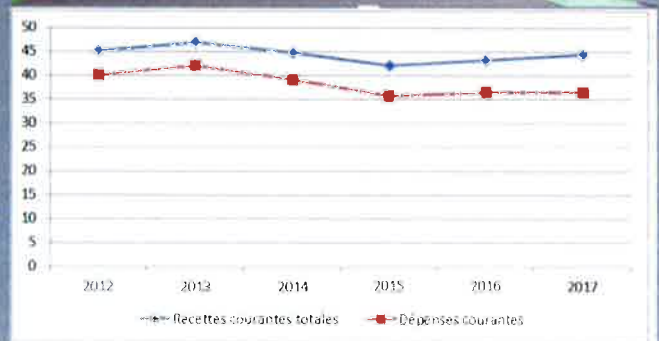
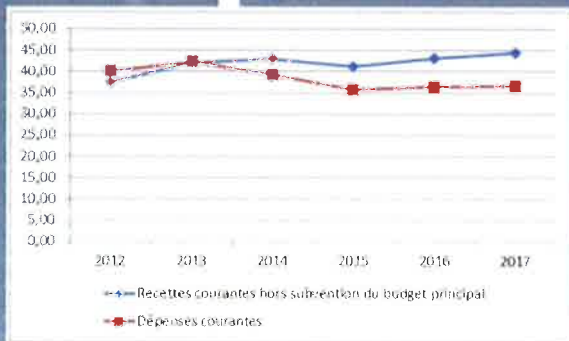
Assainissement

Déchets

Budget Annexe Transports :

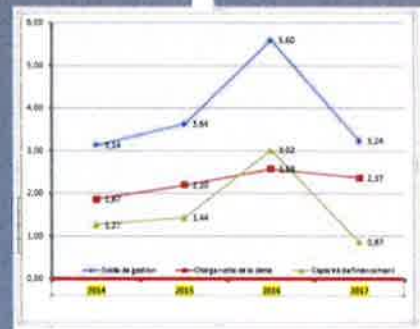
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes courantes hors subvention du budget principal	37,46	42,05	42,80	41,20	43,18	44,40
Dépenses courantes	40,09	42,18	39,23	35,67	36,47	36,56
Subvention du budget principal	7,65	4,86	2,00	0,84	0,00	0,00

Des investissements pour le BHNS qui montent en puissance
avec 7,46 m€ réalisés en 2017



Budget Annexe Eau :

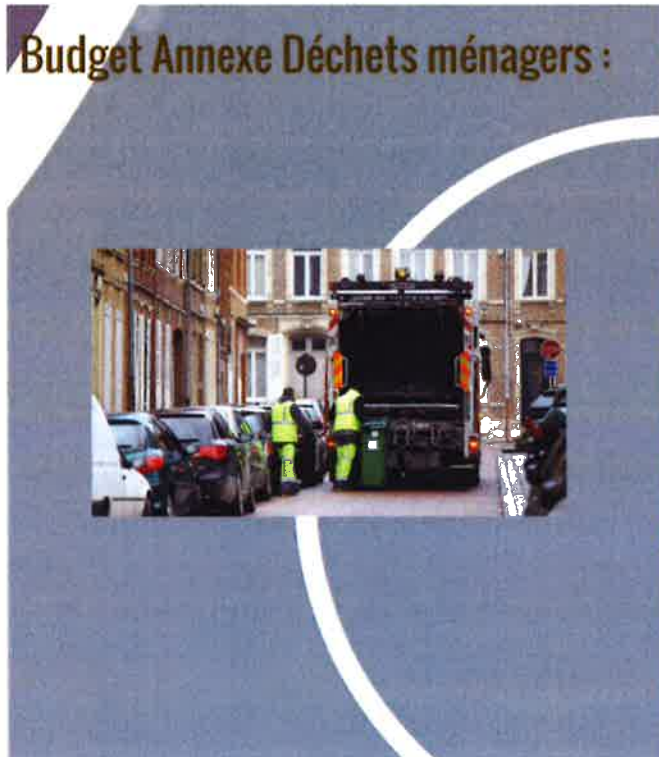
MOUVEMENTS FINANCIERS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2016/2017
Résultat reporté	-2,91	-7,60	-4,42	-1,67	-2,88	-3,62	-0,74
Vente de l'eau aux abonnés	7,41	6,91	7,15	7,72	8,03	8,10	0,10
Taxes et redevances	3,53	3,39	3,56	3,96	4,24	3,88	-0,39
Travaux	0,39	0,30	0,28	0,48	0,29	0,48	0,17
Location de compteurs	1,30	1,56	1,56	1,73	1,64	1,84	0,00
Autres recettes	0,48	0,27	0,14	0,17	0,22	0,20	-0,02
RECETTES COURANTES	13,17	12,50	12,65	14,07	14,42	14,34	-0,08
Personnel	2,45	2,43	3,17	3,20	3,35	3,48	0,09
Taxes et redevances	3,93	3,93	3,32	4,13	2,06	3,87	1,59
Remboursement charges mutual	0,90	1,04	0,34	0,30	0,30	0,26	-0,01
Autres charges	2,30	2,36	2,66	2,72	3,05	3,86	0,61
DEPENSES COURANTES	9,67	9,78	9,51	10,43	8,82	11,10	2,20
Solde de gestion	3,50	2,72	3,14	3,64	5,60	3,24	-2,36
Charge nette de la dette	1,41	1,36	1,87	2,20	2,58	2,97	-0,21
Capacité financement	2,09	1,36	1,27	1,44	3,02	0,87	-2,15
Charge nette investissement	6,78	5,83	3,51	5,60	6,76	8,61	2,85
Produits des emprunts	0,00	7,65	5,00	3,00	2,00	2,00	0,00
Résultat à reporter	-7,60	-4,42	-1,64	-2,83	-3,62	-3,36	-5,74
Détail des opérations							
Équipement	0,56	0,00	0,51	0,16	0,19	0,22	0,03
Autres opérations	6,43	6,12	3,67	5,56	5,94	8,41	2,47
Depenses des opérations	6,99	6,12	4,18	5,74	6,13	8,63	2,50
Recettes des opérations	0,21	0,25	0,67	0,14	0,37	0,02	-0,35
Recettes des opérations	0,21	0,29	0,87	0,14	0,37	0,02	-0,35



Budget Annexe Assainissement :

MOUVEMENTS FINANCIERS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2016/2017
Résultat reporté	0,58	1,83	3,22	6,90	6,21	8,06	-0,15
Travaux	0,23	0,20	0,29	0,29	0,20	0,50	0,30
Redevance assainissement	8,72	8,40	8,24	9,33	9,30	9,68	0,38
Rdv d'ast des modernisations des réseaux	1,90	1,90	2,39	2,59	2,18	2,21	0,03
Contribution eaux pluviales	0,33	0,33	0,30	0,37	0,34	0,20	-0,14
Primes d'épuration	0,67	0,64	0,40	1,08	0,51	0,68	0,17
Autres recettes	4,99	0,77	0,55	0,54	0,87	0,49	-0,38
TOTAL RECETTES COURANTES	16,84	12,24	12,17	14,20	13,40	13,85	+0,45
Personnel	2,95	3,03	3,66	3,60	3,54	3,75	0,21
Rdv d'ast des modernisations des réseaux	2,50	1,25	0,80	2,10	1,00	2,72	1,72
Charges mutualisées	1,12	1,04	0,34	0,36	0,30	0,29	-0,01
Autres charges	3,16	3,33	3,33	3,31	4,53	3,50	-1,03
TOTAL DEPENSES COURANTES	9,75	8,65	8,13	9,36	9,37	10,26	+0,89
Solde de gestion	7,09	3,59	4,04	4,84	4,03	3,59	-0,44
Charge nette de la dette	2,64	2,54	2,74	2,98	3,10	3,18	+0,08
Capacité de financement	4,45	1,05	1,30	1,86	0,93	0,41	-0,52
CHARGE NETTE DES OPERATIONS	3,39	3,00	1,75	2,70	3,99	6,07	2,08
Produits des emprunts	0,00	3,54	4,13	0,15	2,91	3,88	0,77
Résultat à reporter	1,64	3,22	6,90	6,21	8,06	4,00	-1,98
Détail des opérations							
Équipement	0,44	0,27	0,42	0,18	0,25	0,48	0,23
Travaux	3,26	2,77	1,55	2,72	4,72	8,68	3,96
Depenses des opérations	3,70	3,04	1,97	2,90	4,97	9,16	4,19
Recettes des opérations	0,31	0,04	0,22	0,20	0,98	3,09	2,11





Mouvements financiers	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2016/2017
Résultat net reporté	0,00	-2,46	3,53	4,11	6,14	10,67	4,53
TEOM	16,74	17,25	17,52	17,72	19,04	19,34	0,30
Soutien aux valorisations	0,96	1,26	1,38	1,40	2,67	2,34	0,33
Redevance déchets	2,04	2,23	1,56	2,06	2,33	2,32	0,01
Ventes de marchandises	0,24	1,39	0,36	0,74	0,91	0,65	0,28
Autres	0,06	0,16	0,03	0,93	2,06	1,20	0,84
RECETTES COURANTES	20,06	22,31	20,88	22,78	27,03	26,37	-1,16
Personnel	3,31	3,33	4,02	4,01	4,07	4,10	0,11
Collecteur des OM	1,97	1,54	1,31	1,91	1,88	1,94	0,06
Collectes sélectives	4,11	4,20	5,23	3,27	5,34	4,80	0,46
Traitement des déchets	7,56	7,16	7,28	7,94	6,31	7,31	0,80
Mutualisation des services	0,22	0,22	0,22	0,23	0,19	0,19	0,00
Autres dépenses	2,58	2,34	1,84	2,04	2,43	3,15	0,78
DEPENSES COURANTES	19,80	18,78	19,90	19,39	20,22	21,40	1,27
Solde de gestion	0,26	3,53	0,99	3,39	6,81	4,38	-2,43
Charge nette de la dette	0,00	0,00	0,26	0,25	0,26	2,37	2,11
FCTVA	0,12	0,28	0,08	0,03	0,21	0,46	0,24
Capacité de financement	0,50	3,72	0,81	3,17	6,76	2,46	-4,30
Charge nette investissement	2,96	0,64	0,26	1,17	2,23	2,51	0,28
Produits des emprunts	0,00	2,80	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
Résultat à reporter	-2,45	3,53	4,11	6,14	10,67	10,62	-0,05
Détail des opérations							
Véhicules et équipement	0,73	0,31		0,28	0,01	0,01	0,00
Conteneurs+bacs enterrés	0,99	0,18	0,15	0,23	0,29	0,35	0,06
Apports volontaires	0,00	0,00	0,00	0,15	1,52	1,40	-0,12
Déchetteries	0,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Usine de méthanisation	1,19	0,00	0,13	0,57	0,77	0,75	-0,02
Autres	0,02	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des opérations	2,96	0,64	0,28	1,23	2,59	2,51	-0,08
Recettes des opérations	0,00	0,00	0,02	0,00	0,30	0,00	-0,30

Observations : Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. HADOUX ont voté contre.

Adopté

11 - Compte Administratif 2017. Affectation des résultats.

L'affectation des excédents de fonctionnement à la couverture des charges d'investissement dans la limite des déficits d'investissements constatés au compte administratif 2017 a été approuvée. Les soldes constitueront des ressources de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Observations : Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) et M. HADOUX ont voté contre.

Adopté

26 - Contractualisation financière avec l'Etat.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 un mécanisme de contractualisation financière entre l'Etat et les grandes collectivités a été institué sur les exercices 2018 à 2020. Le contrat porte sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la réduction du besoin de financement, et la capacité de désendettement. Le conseil communautaire a approuvé le contrat et a autorisé Monsieur le Président à le signer.

Observations : M. HADOUX s'est abstenu.

M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme FINET, M. RENAUX, Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mme ROUSSEL, M. LEFEUVRE et Mme LAPA ont voté contre.

Adopté

46 – Vœu sur la contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Un vœu en lien avec ce dossier a été déposé par les groupes communiste, républicain et citoyen, socialiste et écolo. Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur LESSARD qui l'a présenté :

« Des décisions de grande ampleur pour l'avenir de nos communes sont à nouveau en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement, qui vont encore réduire et supprimer des services et des activités pour les usagers en poursuivant une politique de coupe dans les dépenses publiques.

L'Etat veut imposer des contrats, des pactes financiers avec les collectivités qui s'engageraient à réduire leurs dépenses. Nous notons d'abord que par sa volonté de « contractualiser » avec les plus grosses collectivités, le gouvernement met à mal le principe de libre-administration des collectivités territoriales. Un principe pourtant gravé dans le marbre de la Constitution (article 72).

Selon cette loi, leur budget de fonctionnement ne pourra pas augmenter de plus de 1,2% par an. Cela sans marge de négociation. Que la ville signe ou pas « le contrat », des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect de celui-ci. Une forme d'autoritarisme disproportionné dont l'austérité est le prix injuste que paieront nos administrés.

Cette politique qui consiste à rembourser la dette de l'Etat par des efforts draconiens des collectivités va contre les faits et le bon sens. Les budgets des collectivités territoriales sont tenus à l'équilibre et soumis à un régime drastique depuis 2011, tenus à une réduction constante de leur budget et de leurs effectifs. Alors que la dette de l'Etat n'a cessé d'exploser, on entend une nouvelle fois : «Collectivités territoriales, encore un effort si vous voulez être républicaines !»

Imposer aux élus locaux un carcan, pour limiter leurs dépenses de fonctionnement, cela revient, ni plus ni moins, à tirer un trait sur plus de 30 ans de décentralisation et à exercer une nouvelle forme de tutelle sur les assemblées locales.

Ce diktat gouvernemental n'est pas acceptable car :

- Il remet en cause de manière inacceptable l'autonomie communale qui est pourtant le cœur de la démocratie, où sont les élus les plus appréciés des citoyens et qui avec les agents font la vie quotidienne d'une cité ou d'un territoire. Nous n'acceptons pas ce retour à la centralisation.

- Il bloquera la mise en œuvre des programmes municipaux adoptés par les populations. Les habitants d'Amiens et des autres collectivités de France ont-ils trop de services de

transports, de services culturels, de restauration scolaire, d'aides aux personnes âgées, de services sportifs et de santé, d'espaces verts et de crèches ?

- Il impose un effort financier supplémentaire aux collectivités. Pourtant le gouvernement avait été élu sur un projet de réduction de treize milliards d'euros des budgets de fonctionnement des collectivités sur la durée du mandat présidentiel, ainsi que sur la promesse de la suppression de la taxe d'habitation. N'était-ce pas déjà trop ?

- Cette remise en cause de la décentralisation profite à une gestion technocratique et jacobine du pouvoir que nous n'acceptons pas car elle reflète une lame de fond qui déshabille progressivement les collectivités depuis une décennie, d'où découle en partie la dégradation de notre démocratie dans l'opinion publique.

- Nous ne pouvons pas nous résoudre à cet affaiblissement des services publics locaux vis-à-vis des habitants. Cette remise en cause du pouvoir des communes, des collectivités de gérer leurs recettes et leurs moyens financiers est une régression grave vers la recentralisation, qui permet à l'Etat de décider à la place des communes de ce qui est bon pour les habitants.

Le conseil d'Amiens Métropole se joint à l'association nationale des Maires de France, aux Régions de France, à l'Assemblée des Départements de France, associés dans une même protestation contre la contractualisation pour appeler le Président de la République et le gouvernement à rétablir le dialogue avec les collectivités sur des bases saines et respectueuses de leur autonomie. »

Le vœu a été soumis au vote.

Observations : M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme FINET, M. RENAUX, Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mme ROUSSEL, M. HADOUX, M. LEFEUVRE et Mme LAPA ont voté pour.

Les autres membres de l'assemblée ont voté contre.

Rejeté

12 - Espaces Naturels Sensibles. Elaboration du diagnostic du Plan de gestion du marais communal de Camon par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Subvention. Convention.

L'assemblée a renouvelé sa participation au financement de l'élaboration du Plan de gestion du marais communal de Camon en approuvant le versement d'une subvention de 2 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

13 - Espaces Naturels Sensibles. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Programme 2018. Subvention. Convention.

Les membres de l'assemblée ont accordé une subvention de 11 947 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise valeur du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville ainsi qu'une somme de 18 044 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise en valeur du Fond Mont Joye. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

14 - Projet « Les jardins s'emmêlent » du CPIE Vallée de Somme. Sensibilisation du public à la réduction des pesticides. Subvention. Année 2018. Convention.

Afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs notamment en ce qui concerne l'emploi des pesticides, l'assemblée a approuvé la mise en place d'un partenariat avec le CPIE Vallée de Somme dans le cadre de l'opération «les Jardins s'emmêlent». Une subvention de 2 800 € lui sera allouée et monsieur le Président a été autorisé à signer la convention corespondante.

Adopté à l'unanimité

15 - Association ATMO Hauts-de-France. Surveillance et actions pour la qualité de l'air. Subvention. Année 2018. Convention.

La convention à intervenir avec l'association ATMO Hauts-de-France, afin de lui accorder une subvention de 50 234 € pour la soutenir dans son travail de surveillance de la qualité de l'air, a été approuvée par le conseil communautaire, ce dernier a également autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Amiens. SIP. Acquisition d'une résidence étudiante de 111 logements située ilot 1M3 ZAC Intercampus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à la SIP HLM, qui a sollicité la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 3 807 677,40 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition auprès du promoteur LINKCITY d'une résidence étudiante de 111 logements locatifs (PLS) sur l'ilot 1M3 de la ZAC Intercampus à Amiens. La convention de garantie correspondante a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

17 - Pont de Metz. SIP. Construction d'une résidence intergénérationnelle rue du Château. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

La SIP a sollicité la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 359 191, 93 € destiné à financer la construction d'une résidence intergénérationnelle de 59 logements situés rue du Château à Pont de Metz. Le conseil lui a accordé la garantie de la collectivité à hauteur de 100 %, a approuvé la convention et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

18 - Rivery. Maison du Cil. Acquisition de 56 logements locatifs collectifs situés rue Thuillier Delambre. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

Les membres de l'assemblée ont accordé, à la Maison du Cil, la garantie d'emprunt de la collectivité, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 422 647 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 56 logements locatifs collectifs situés rue Thuillier Delambre à Rivery. La convention a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

19 - Salouël. Coopérative Toit Aussi. Réalisation d'un programme de 8 PSLA situé rue du 8 mai 1945. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'emprunt. Convention.

L'assemblée délibérante a accordé la garantie de la collectivité à la Coopérative Toit Aussi pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 998 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour la réalisation de 8 logements en accession sociale à la propriété situés rue du 8 mai 1945 à Salouël. Chaque logement sera doté d'un balcon ou d'une terrasse ainsi que de deux places de stationnements privatives aériennes. Le conseil a approuvé la convention et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

20 - PLIE d'Amiens Métropole. Conseil Régional des Hauts-de-France. Accompagnement des agents TOS en CUI dans les lycées du territoire. Convention.

La convention entre Amiens Métropole et le Conseil Régional des Hauts-de-France qui permettra, dans le cadre du PLIE, de mettre en place le dispositif d'accompagnement renforcé de 26 salariés en contrats aidés au sein des lycées d'enseignement général et professionnel de la région a été approuvée par les membres de l'assemblée. Une subvention de 11 960 € sera attribuée à la collectivité. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

21 - PLIE d'Amiens Métropole. Pôle Emploi. Année 2018. Convention.

Afin de renforcer le partenariat entre le PLIE d'Amiens Métropole et Pôle Emploi, dans le but d'accompagner au mieux les publics demandeurs d'emploi et de mener une action concertée sur le territoire par ces deux acteurs, l'assemblée délibérante a approuvé la convention de coopération entre la collectivité et Pôle Emploi et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

22 - Amiens. BHNS. Commission Indemnisation. SARL OLPP et SARL ERIK 1. Protocoles transactionnels.

Malgré les précautions prises pour la réalisation des travaux d'aménagements de l'espace public liés à la création du réseau du BHNS, certaines entreprises ont connu une baisse de leurs recettes en lien avec les travaux réalisés. La commission d'indemnisation ayant émis un avis favorable, le conseil communautaire accorde une indemnisation à hauteur de 15 500 € à la Sarl Erik 1 et à hauteur de 10 400 € à la Sarl OLPP en approuvant les protocoles transactionnels correspondants et en autorisant leur signature par Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité

23 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Conventions.

Lors de sa réunion du 21 décembre 2017, le Conseil d'Amiens Métropole a délibéré sur la participation de la collectivité au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France. Le dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises (TPE) a été mis en place pour soutenir les entreprises en les accompagnant dans leur projet d'investissement.

Dans ce cadre, les membres de l'assemblée ont approuvé la répartition de 41 393 € en versant des subventions aux 10 bénéficiaires suivants et ont autorisé Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

EURL BISA M. Fikri EL BOUJJOUFI	6 000 €
SARL LA MAMMA Mme Aurélie THUILLIER	2 885 €
SARL EFCO FORMATION M. Nizar M'CHAREK	6 000 €
SARL LG CONCEPT M. Guillaume DOVILET	6 000 €
SAS INSTINCT RESTAURATION M. Stéphane BRUYER	6 000 €
M. Philippe HOUDANT	936 €
SAS FLOW Mme Florence MENTION	3 483 €
SAS LA CABANE DU PARC M. Philippe ASTAY	3 382 €
SAS APJP M. Julien PLANCHON	6 000 €
SAS 1, 2, 3 câlins... M. Franck LEVESQUE	707 €

Adopté à l'unanimité

24 - Convention d'Interconnexion des réseaux d'eau potable de la CCI et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Avenant n°1.

Le conseil a adopté l'avenant n°1 à la convention qui permettra à Amiens Métropole de se fournir en eau potable à partir du réseau de la CCI Amiens-Picardie. Le prix du m³ d'eau potable vendu par la CCI Amiens-Picardie est, pour les années 2017 et 2018 de 0,29486 € HT. Dans ce contexte, en cas de crise de production d'eau potable de l'un ou l'autre des distributeurs, l'interconnexion peut être activée. Monsieur le Président a été autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité

25 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2018. 2ème répartition. Avenant et conventions.

Amiens Métropole soutient les projets liés à l'enseignement supérieur ainsi que les manifestations scientifiques. Le conseil communautaire a approuvé la deuxième répartition au titre de l'année 2018 des subventions suivantes pour un montant global de 19 200 € :
2 500 € pour le fonctionnement de l'orchestre universitaire de Picardie,
2 500 € pour le CRIJ qui organise le forum des jobs,
4 500 € pour COPEPPI, dans le cadre de la 3ème journée du diabète et de l'obésité,
et enfin, globalement, 9 700 € pour l'UPJV pour diverses manifestations.

Les conventions à intervenir avec le CRIJ Hauts-de-France et l'UPJV mais également l'avenant de prolongation avec l'association Les Faquins ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Observations : Mme DEVÈZE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

27 - Amiens Cluster. Adhésion et subventions. Année 2018. Conventions de fonctionnement et d'investissement.

Les membres du conseil ont attribué, à l'association Amiens Cluster, une subvention de fonctionnement de 430 000 €, ainsi qu'une subvention d'investissement de 22 715 € afin de lui permettre d'équiper les locaux et les équipes qui travaillent au quai de l'innovation. Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions afférentes précisant notamment les modalités de versement de ces participations. Par ailleurs, la collectivité a adhéré à cette association, moyennant une cotisation de 20 000 €.

Observations : Mme BERGER s'est abstenue.

Adopté

28 - Budget annexe Transport. Versement transport. Exonération de l'association l'Ilôt.

Le CGCT prévoit que les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, soient assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun lorsqu'elles emploient 11 salariés ou plus. Le paiement de cette taxe est la règle générale mais des exonérations sont possibles sous conditions.

Le conseil communautaire a décidé d'exonérer l'association L'Ilôt, qui répond aux conditions prévues à l'article L.2333-64 de ce code. Pour rappel, l'activité de cette association consiste

en l'accompagnement, la réinsertion sociale et professionnelle, l'hébergement, l'accueil de jour et la fourniture de repas pour les personnes en grande difficulté.

Adopté à l'unanimité

29 - SA Amiens Sporting Club Football. Création terrain d'entraînement , matériels et aménagement divers. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'emprunt.

Les membres du conseil ont accordé, à la SA Amiens Sporting Club Football, la garantie d'Amiens Métropole à hauteur de 50% pour un emprunt de 1 300 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Ce prêt est destiné au financement de la construction d'un terrain d'entraînement, de l'acquisition de matériels et d'aménagements divers.

Adopté à l'unanimité

30 - Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture. Adhésion. Année 2018.

La Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) est un lieu permettant aux élus d'échanger des informations et de confronter leurs expériences dans le domaine de l'action culturelle locale. L'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la collectivité pour l'année 2018 à cette fédération, la cotisation s'élèvera à 2 495 €.

Adopté à l'unanimité

31 - Parc zoologique. Adhésions. Année 2018.

Afin d'asseoir son rayonnement au niveau national et européen, le parc zoologique d'Amiens Métropole a souhaité adhérer aux associations suivantes :

- à l'**European Association of Zoos and Aquaria** qui a notamment développé des standards pour l'accueil et les soins à apporter aux animaux qui ont d'ailleurs été utilisés lors de la rédaction de la directive européenne du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique, pour un montant annuel de 2 200 € ;
- à l'**Association Française des Parcs Zoologiques** qui œuvre pour la promotion des parcs auprès des médias comme du grand public et dispose d'un service de veille et d'analyse sur les réglementations et les lois inhérentes aux parcs zoologiques, pour une cotisation annuelle de 2 750 € ;
- à l'**Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle** qui œuvre pour la reconnaissance et le développement des cultures scientifiques, techniques et industrielles, pour un montant annuel de 300 € ;
- et enfin, à **Species 360** qui regroupe des informations primordiales à la conservation des espèces, pour un coût annuel de 3 580 €.

Adopté à l'unanimité

32 - Parc zoologique. Règlement intérieur. Révision.

Le conseil a approuvé le nouveau règlement intérieur du parc zoologique d'Amiens Métropole. La révision porte sur l'évolution des activités proposées aux visiteurs et sur la fin des horaires

et dates stricts d'ouverture, laissant une plus grande latitude. L'ancien règlement intérieur datait du 15 décembre 2008, il a donc été abrogé.

Adopté à l'unanimité

33 - Soutien aux associations de conservation d'espèces en danger. Subvention. Année 2018.

Dans le cadre de la mission de conservation des espèces menacées qui incombe aux parcs zoologiques, le zoo d'Amiens Métropole a choisi de s'investir dans la reproduction d'espèces en danger et de leur sauvegarde en milieu naturel.

Le conseil métropolitain a donc approuvé la répartition d'un montant de 7 000 € en versant une subvention aux associations suivantes :

- Projecto Washu : 1 500 €,
- Hornbill Nest Adoption Program (HNAP) : 1 000 €,
- Regards d'ailleurs : 1 500 €,
- SOS Sulcata : 1 500 €,
- Red Panda Network : 1 000 €,
- Cotton-Top Tamarin Conservation Club (CTTCC) : 500 €.

Adopté à l'unanimité

34 - Académie d'Amiens, Sciences, Lettres et Arts. Subvention de fonctionnement. Année 2018.

L'Académie d'Amiens, Sciences, Lettres et Arts mène des travaux de recherches et propose chaque année un programme d'actions ou de publications. Pour cette année, l'assemblée délibérante lui a accordé une subvention de fonctionnement de 1 000 €, comme pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

35 - EPCC Pôle National Cirque et Arts de la Rue. Saison Jeune Public. Subvention. Année 2018. Convention.

La Saison Jeune Public est une opération originale portée par 9 structures de la Métropole proposant une programmation diversifiée, régulière et pertinente artistiquement en direction des enfants. Dans le cadre de cette opération, les membres du conseil ont approuvé la convention à intervenir avec l'EPCC Pôle National Cirque et Arts de la Rue et ont autorisé Monsieur le Président à la signer.

Cette convention vise à définir les modalités d'accompagnement de la Saison Jeune Public par l'EPCC, notamment par le portage administratif d'un poste chargé d'assurer la campagne d'abonnement et de développer des actions de coopération ; mais également les modalités de versement d'une subvention de 10 000 € que la collectivité s'est engagée à verser à l'EPCC dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération et du cofinancement de ce poste.

Adopté à l'unanimité

36 - EPCC Pôle National Cirque et Arts de la Rue. Mise à disposition de l'ex centre équestre. Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux. Modification de la durée.

L'ex centre équestre a été en 2016 mis à disposition de l'EPCC Pôle National Cirque et Arts de la Rue pour une durée de 2 ans. L'assemblée a souhaité prolonger de 3 ans cette mise à disposition à compter de la date de signature de l'avenant n°1. Monsieur le Président a été autorisé à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

37 - Amiens. La Briqueterie. Réhabilitation du bâtiment situé 2, rue Lescouvé. Demande de subvention.

Le conseil communautaire a approuvé l'opération de rénovation du bâtiment, situé 2, rue Lescouvé à Amiens, hébergeant actuellement la Briqueterie, et a autorisé Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à ces travaux. Les membres du conseil l'ont également autorisé à solliciter, auprès des partenaires concernés, toutes les participations et subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Pour information, le coût prévisionnel de cette réhabilitation est de 1 575 000 €.

Adopté à l'unanimité

38 - Glisy. Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry. Aide à la résidence de création de la Compagnie P14 projet « Nils et Selma ». Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France. Année 2018.

Dans le cadre du projet culturel d'Amiens Métropole, un accompagnement à la création via la résidence de création de la compagnie P14 est mis en œuvre à Glisy par l'Espace Culturel Antoine de Saint-Exupéry. Ce projet s'inscrit dans le cadre des opérations pouvant bénéficier de crédits d'interventions de la Région des Hauts-de-France. Monsieur le Président a donc été autorisé, par les membres du conseil, à solliciter une subvention d'un montant de 6 000 € auprès de la Région Hauts-de-France. Cette année le projet s'intitule "Nils et Selma" et a pour point de départ une œuvre de Selma Lagerlöf, première femme lauréate du prix Nobel de littérature, intitulée "Le merveilleux voyage de Nils Holgersson".

Adopté à l'unanimité

39 - Amiens. Etoile du Sud. Travaux de traitement thermique. Autorisations administratives.

Monsieur le Président a été autorisé, par le conseil communautaire, à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour les travaux de traitement thermique de la verrière et de l'éclairage de l'Etoile du Sud, établissement culturel situé rue Simone Signoret à Amiens. Il a également été autorisé à entreprendre les travaux dont le coût est estimé à 30 000 €.

Adopté à l'unanimité

40 - Longueau. Bibliothèque Jacques Prévert. Travaux de mise en conformité accessibilité des sanitaires et des cheminements. Autorisations administratives.

Le conseil métropolitain a autorisé Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour les travaux de mise en conformité accessibilité des sanitaires et des cheminements de la bibliothèque Jacques Prévert, située rue du Général De Gaulle à Longueau. Le coût de cette opération est estimé à 43 500 €.

Adopté à l'unanimité

41 - Amiens. Halle des sports l'Atlantic. Travaux de rénovation et d'amélioration thermique. Autorisations administratives.

Le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration thermique de la Halle des sports l'Atlantic, située rue Simone Signoret à Amiens.

Adopté à l'unanimité

42 - Cagny. Travaux d'accessibilité des vestiaires de football et de tennis. Autorisations administratives.

Des travaux de mise en conformité accessibilité des sanitaires et des cheminements d'accès extérieurs des vestiaires de football et tennis, situés chemin de l'Épinette à Cagny, sont nécessaires. Le coût des travaux est estimé à 50 000 €. Les membres de l'assemblée ont autorisé Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour les travaux, mais également à entreprendre les travaux de mise en conformité.

Adopté à l'unanimité

43 - Dury. Réfection de la couverture du terrain de tennis couvert n°1. Autorisations administratives.

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de réfection de la couverture du terrain de tennis couvert situé rue Ludwig Straub à Dury. A noter que cette réfection prend en compte également les travaux de désamiantage. Le coût de cette opération est estimé à 200 000 €, prévus dans l'AP Travaux structures sportives.

Adopté à l'unanimité

44 - Centre Régional Jeunesse et Sport Ligue de Picardie de Tennis. Fin de l'intérêt communautaire et remise des biens à la Ville d'Amiens.

La Ligue des Hauts-de-France de Tennis souhaite acquérir le complexe de l'ancienne Ligue de Picardie de Tennis, situé rue Sainte-Beuve prolongée à Amiens. Au préalable, la compétence sport relevant de la métropole, le conseil métropolitain a dénoncé l'intérêt communautaire du complexe de l'ancienne Ligue de Picardie de Tennis et a approuvé sa remise à la Ville d'Amiens. Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité


45 - Piscine Vallerey. Remboursement des abonnements et forfaits suite à fermeture.

La piscine Vallerey a fermé ses portes depuis le 23 décembre dernier, suite aux problèmes de sécurité et d'accessibilité dus aux travaux d'aménagements du réseau de chaleur et du BHNS. De ce fait, le conseil communautaire a approuvé le remboursement aux usagers des abonnements au titre de la 2ème session d'activité 2017/2018, dans la limite du montant total des abonnements, soit 15 465 €. A ce jour, le coût des demandes de remboursement s'élève à 7 880 €.

Adopté à l'unanimité

La séance a été levée à 21 H 13.

Le président



Alain GEST